

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2021.00038
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/01/2021

Politique	-	Dossier n°	CM-000399
Commission	Culture - Jeunesse - Vie étudiante - Education et petite enfance - Education populaire		
Direction en charge	Affaires culturelles		
Objet	Action culturelle - Convention de partenariat entre la Ville de Saint-Étienne et le Centre d'art le Creux de l'enfer portant sur un projet de résidence artistique - Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Absents-Excusés

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Secrétaire de séance

Mme Laura CINIEMI

■ **Rappel et références**

Le centre d'art Le Creux de l'enfer et la Ville de Saint-Étienne portent l'ambition commune de soutenir la création contemporaine en favorisant la diffusion des artistes visuels et en créant des conditions favorables au développement de leur carrière professionnelle.

Attentives à la qualité des conditions de production et d'accompagnement des artistes, ces deux structures ont souhaité nouer un partenariat autour d'une résidence-mission visant à mieux déployer la présence artistique sur leur territoire et à encourager la rencontre des publics avec l'art de notre temps.

Conformément aux axes de l'Éducation Artistique et Culturelle, la résidence, objet de la présente convention, se fixe pour objectif d'encourager la participation des publics à la vie artistique et

culturelle en mobilisant l'ensemble des acteurs artistiques, culturels et institutionnels afin de développer des actions au plus près des territoires sur laquelle elle se déploie.

Cette résidence vise à offrir à un artiste ayant été formé à Saint-Étienne (École Supérieure d'Art et de Design de Saint-Étienne ou Faculté d'arts plastiques de l'Université Jean Monnet) ou à tout artiste vivant et travaillant sur le territoire de Saint-Étienne Métropole, une résidence mission de 2 mois sur le territoire large du Livradois Forez et particulièrement sur la zone géographique comprise entre Thiers et Saint-Étienne.

Dans le cadre de sa résidence, l'artiste sera amené à créer une ou plusieurs œuvres dans une démarche de co-création avec les publics spécifiques qu'il aura choisi de réunir autour de son projet. Ces œuvres seront diffusées auprès du public à l'occasion d'une exposition de restitution successivement présentée à l'Usine du May, à Thiers, puis à la Serre, à Saint-Étienne.

Le projet de résidence objet de la présente convention de partenariat bénéficie d'un soutien financier de la DRAC (4 500 €) apporté au Creux de l'enfer.

■ **Motivation et opportunité**

Dans un souci de bonne pratique et de maillage durable et fructueux entre la Ville de Saint-Étienne, et le Creux de l'Enfer, il est préférable de formaliser les contributions de chacun au projet de Résidence Mission via une convention.

■ **Contenu**

Il est proposé de s'engager dans un projet de résidence artistique dans lequel les partenaires s'engagent à :

Ville de Saint-Étienne :

Prendre en charge au profit de l'artiste lauréat :

- en partenariat avec le centre d'art le Creux de l'enfer, les dépenses liées à la résidence dans la limite de 3 000 €,
- les droits de diffusion de l'artiste à l'occasion de son exposition à la Serre pour un montant de 500 €,
- la mise en place d'une rencontre en présence des publics associés au projet lors de l'exposition de restitution de la résidence à la Serre,
- une communication officielle de la Serre (mise en page carton d'invitation, impression, envois postaux locaux/nationaux/internationaux, achat insertion presse) à hauteur de 1 250 €,

Mettre à disposition de l'artiste lauréat : l'espace d'exposition de la Serre pour y présenter l'exposition de restitution de la résidence à Saint-Étienne (valorisation 2 800 €), un accompagnement de médiation autour de l'exposition de l'artiste à la Serre (valorisation 980 €), un logement durant le temps du montage et du démontage de son exposition à la Serre, un accompagnement des équipes de la direction des affaires culturelles à la résidence (valorisation 1 700 €).

Le Creux de l'enfer :

Prendre en charge au profit de l'artiste lauréat :

- l'allocation de résidence pour un montant de 1 400 €,
- le budget de production pour un montant de 2 000 €,
- les droits de diffusion pour son exposition à l'Usine du May pour un montant de 500 €,
- le transport de l'exposition entre l'usine du May et la Serre,

- la réalisation d'un entretien vidéo spécifique de l'artiste lauréat diffusé sur chaîne Youtube, réseaux sociaux et dans les espaces d'exposition à hauteur de 1 100 €,
- la communication officielle du Creux de l'Enfer (création graphique, site internet, presse, cartons d'invitations officiels, impression des supports, les envois postaux locaux/nationaux/internationaux) à hauteur de 3 100 €,
- la mise en place d'une conférence de presse / rencontre publique pendant le temps de la résidence et lors des restitutions à Thiers,

Mettre à disposition de l'artiste lauréat : un logement et un véhicule durant le temps de sa résidence, le matériel technique appartenant au centre d'art, l'espace d'exposition de l'Usine du May pour y présenter l'exposition de restitution de la résidence à Thiers, la coordination générale de la résidence et un accompagnement logistique, technique, de régie et de médiation.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Étienne.

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

COÛT TOTAL DU PROJET TTC : 12 850 €

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)			4 750,00 €	
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	0,00 €	4 750,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		0,00 €		4 750,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat liant la Ville au Centre d'art du Creux de l'enfer,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer cette convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier ainsi que tous les actes afférents,
- imputer la dépense :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses					BP 2021	011	divers
Recettes							

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , M. François BOYER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIERI , M. Germain COLLOMBET , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Pierrick COURBON , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Frédéric DURAND , M. Jean DUVERGER , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , M. Olivier LONGEON , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Michel NEBOUT , M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme Nicole PEYCELON , Mme Christel PFISTER , M. Jacques PHROMMALA , M. Ali RASFI , Mme Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY , M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU